

Je le répète, tout cela est profondément triste !... Pendant la route de Lille à Arras, je me suis permis de rapporter respectueusement à mes supérieurs que mes armes étaient en mauvais état. — La Bassée, j'envoyai la dépêche télégraphique suivante au colonel Bel, qui me demandait l'effectif et l'armement de mes bataillons :

« Armement reçu hier. — Carabines en mauvais état. — Sabres ne vont pas au canon. — Pas de cartouches ! On dit Prussiens à Bapaume. »

« En même temps, je faisais remettre, directement, une lettre que j'adressais au général Robin, cette lettre exposait plus largement les mêmes plaintes. »

« Lens, où un télégramme me donnait l'ordre d'aller à Acheux, au lieu de cantonner à Arras, comme j'en avais reçu le premier avis, je répétais de nouveau mon télégramme, mais cette fois-ci d'une façon plus pressante, car j'étais indigné de voir que non seulement on ne remplissait pas ses engagements, mais encore qu'on oubliait d'amener nos vivres. A Lens, en effet, malgré les pièces de l'indépendance, pièces que j'ai entre les mains et annonçant que je toucherais mes vivres dans cette localité, on ignorait absolument notre passage, d'où il résultait que, après deux jours de route, mon régiment manquait déjà de vivres, et c'est avec 60 grammes de pain, que je distribuai moi-même, le lendemain, à chacun de mes hommes, que nous fîmes notre troisième étape. »

« Voici quel télégramme j'envoyai à mon supérieur hiérarchique, le général Robin :

« Colonnes de route détestables, — pas d'ordre
« Les chefs ne savent rien faire et n'ont pas le temps d'apprendre.
« Arrivé à Lens ce soir. — Rien n'était préparé. »

« L'indépendance avait annoncé 1700 hommes pour demain et n'avait pas dit qu'aujourd'hui j'arrivais avec 2,300. Je rappelle mes fusils en très mauvais état. — Reçu 2 télégrammes dont l'un me dit d'aller à Acheux. Mes hommes sont logés dans des villages éloignés. Départ sera difficile à cause de l'ignorance de la troupe sur le service intérieur. Arriverai à cinq heures du soir. — Mes hommes n'ont plus de vivres pour demain. »

« DUBREUIL. »
J'adressai en même temps cet autre télégramme au général Farre, fatigué que j'étais alors de toujours me plaindre sans résultat, et résolu à tout brusquer plutôt que de ne pas dire la vérité.

« Reçu télégramme pour me rendre à Acheux. — Mes officiers et mes soldats ne savent rien faire. — L'armement est en très mauvais état (carabines Minié) peu de sabres peuvent s'ajuster au canon. — Colonnes de route détestables. — Subsistances non assurées. — Les hommes n'ont jamais tiré un coup de fusil. — J'obéirai mais il est de mon devoir de dire la vérité. »

« VICTOR DUBREUIL. »
En arrivant aux portes de la ville d'Arras, le colonel Jeanne, chef d'Etat-major, empêcha nos troupes d'entrer dans la ville pour aller à la gare touchée des cartouches ainsi que me l'ordonnait le télégramme suivant :

« Chef d'Etat-major, 4^e division, au colonel Dubreuil. »

« En arrivant à Arras, vous toucherez vos cartouches à la gare; indiquez l'heure de votre arrivée. »

« CH. JEANNE. »
Cette exigence du chef d'Etat-major de ne pas laisser traverser la ville à mon régiment, obligeait mes hommes fatigués d'une étape faite sans avoir mangé, (il était 5 h. du soir), à marcher plus d'une heure encore et par une pluie battante tout autour des fortifications.

J'arrêtai la colonne pour prendre moi-même les ordres et arrivai à la gare où le colonel Jeanne me signifiât l'acte par lequel j'étais obligé de donner ma démission.

Cet acte était à peu près conçu en ces termes :
« Le colonel Dubreuil, hésitant à marcher, je l'ai révoqué et lui laisse la faculté de donner sa démission. — Le général commandant la subdivision est chargé de l'exécution du présent ordre. »

J'ai hésité à marcher ? Ou est la preuve de cette accusation ? — Soldat aujourd'hui, j'étais bourgeois hier, je serai bourgeois demain, je n'ai donc en vue comme tant d'autres de mes camarades que le désir de chasser l'ennemi de la France, je n'ai jamais été le courtisan de personne, je ne le serai pas encore aujourd'hui, et ce qu'il ne me sera pas permis de dire à ceux que je commande, je le dirai à ceux qui sont mes supérieurs, persuadé que toujours la vérité dessine les situations et que finalement elle doit être reconnue et écoutée.

« Si cette ligne de conduite avait toujours été suivie par les chefs de corps dans les inspections générales, on n'aurait pas vu chaque année dans les archives des généraux et des ministres, ces splendides rapports de contentement extrême de l'état des choses, et l'autorité éclairée sur les vices de tel ou tel système, aurait peut-être alors pensé que l'on pouvait faire mieux que celle qui existait. »

J'ai été pris par des personnes honorables de Roubaix, qu'il me serait facile de nommer, si cela était nécessaire, qu'il avait été dit à M. Testelin, commissaire général de la défense, que, en plein tableau d'hôte et au café, j'avais déclaré que mes hommes n'iraient pas au feu.

Je proteste de toutes mes forces contre une pareille allégation, et je donne ma parole d'honneur de n'avoir jamais tenu pareil propos. Je n'ai d'ailleurs jamais mangé à table d'hôte pendant le temps que j'étais à Lille, et je suis un des seuls officiers peut-être qui, par principe, n'aient jamais au café.

J'ai donné ma démission parce que, si je ne l'avais pas fait, j'aurais été révoqué, et qu'une révocation, si injuste qu'elle soit, porte toujours avec elle une source d'ennuis de toute nature quand on ne peut sur le moment même se disculper aux yeux du public.

Je suis soldat, toute voie de publicité m'est rigoureusement interdite; je n'ai pas le droit de parler; une révocation eût laissé derrière moi un souvenir pénible que je n'aurais jamais pu effacer si la guerre se fût prolongée longtemps encore, j'ai préféré donner ma démission.

Lorsque la voix me sera rendue, je dirai bien haut les causes qui m'ont amené à ce douloureux acte, et je ne puis le faire moi-même, mes amis à qui j'ai confié ce rapport, sauront parler pour moi.

Je rentre dans les rangs, comme simple soldat. A côté de mes camarades, je ferai mon devoir, et pour tous, je l'espère, je serai toujours le modèle de l'obéissance et de l'abnégation.

Arras, le 10 Décembre 1870.

Fait à l'hôtel du Berceau d'or, en triple expédition,
Signé: VICTOR DUBREUIL.

Je n'ai plus pour terminer qu'à ajouter quelques mots :

Il a été dit que j'avais envoyé 3 dépêches au général Faidherbe, qui avaient motivé l'envoi de ma révocation. — J'ai prouvé que cela n'était pas.

On a prétendu que j'avais reçu l'ordre d'aller en chemin de fer pour ne pas fatiguer les hommes et que j'avais eu le tort de ne pas le faire. — Aucun ordre de ce genre ne m'a été donné. — Je l'affirmé sur l'honneur, et si ma parole ne suffisait pas, il me serait facile de le prouver en copiant textuellement certains passages du journal que j'ai rédigé pendant la campagne.

Je ne veux pas davantage fatiguer l'attention des personnes qui voudront bien me faire l'honneur de lire ce rapport, et d'avance, je les prie de m'accorder toute leur indulgence pour les passages sur lesquels je me suis étendu peut-être un peu trop longuement.

Je le répète en terminant, je n'ai en publiant ce travail, aucune animosité contre personne, et je parle sans esprit de parti. Je reconnais que tout le monde a été débordé dans cet effort, hélas, trop tardif pour aboutir à une solide organisation, et je n'en veux à personne de la révocation qui m'a frappé.

Roubaix, le 10 avril 1871
V. DUBREUIL.

Le Propagateur de l'Aube, journal fort spirituel, comme on va le voir, prétend, — ce dont tout le monde doutera, — qu'il a reçu la circulaire suivante :

L.-N. BONAPARTE ET C^e

Epicierie, Pharmacie, Quincaille, Philosophie.

Monsieur, Nous avons l'honneur de vous annoncer que la maison fondée par nous sous la raison sociale Bonaparte et C^e, maison qui, par suite de circonstances douloureuses, avait dû momentanément suspendre ses affaires, va prochainement reprendre le cours de ses opérations.

Nous espérons que vous voudrez bien, comme par le passé, nous honorer de votre confiance. Nous sommes en mesure de vous fournir aujourd'hui, à des prix un peu plus élevés, il est vrai, tous les articles qui ont fait de tout temps et font encore la réputation de notre maison, tels que :

- Appareils de sauvetage perfectionnés, à l'usage des peuples.
- Libertés à air comprimé et à souape.
- Pélicanistes à répétitions (plusieurs airs (variés).
- Constitutions à fonds de secrets.
- Sénats disant papa et maman pour 30,000 fr. par an.
- Budgets à échappement, brevetés s. g. d. g.
- Impôts à jets continus.
- Justice en caoutchouc (genre de Vienne).
- Chânes de sûreté.
- Bombes d'après les dessins du Figaro.
- Casse-tête avec ou sans sergents de ville.
- Complots à percuteur secret.
- Littérature purgative, sudorifique, sternutatoire.
- Huitres électroales.
- Moules à cigarettes.
- Coquilles officielles.
- Poissons de mer en général.
- Etc., etc., etc.

A ces principaux articles, déjà favorablement connus du public, nous en ajoutons de nouveaux qui sont la propriété spéciale de notre maison. Grand assortiment de :

- Capitulations honorables.
- Scabes dits de Sedan, uniques pour leur adhérence au fourreau.
- Balles de Sarrebrouck pour baptêmes.
- Etc., etc.

La maison se charge en outre de l'épuration du pétrole et de la société, du placement et du recouvrement des valeurs, des expéditions en province et à l'étranger, de

l'exportation des produits politiques ; en un mot, de tous les articles de Paris et du Code pénal.

Nous osons espérer, monsieur, que vous aurez assez de bon sens pour ne pas confondre nos produits avec ceux de nos concurrents. Notre magasin est le mieux assorti de l'univers entier.

Nos commis-voyageurs vont prochainement faire leur tournée. Ils auront l'honneur de se présenter chez vous : Veuillez les honorer de votre choix; vous serez convaincu que seule la consommation de nos produits peut mettre la France dans la voie du Progrès national.

Dans l'attente de vos ordres, nous vous prions d'agréer, monsieur, nos civilités distinguées.

L. BONAPARTE et C^e.

Chronique locale & départementale

On nous assure que le département du Nord figure pour une somme de 58 millions dans la souscription de l'emprunt.

A propos du compte-rendu d'une séance du tribunal correctionnel emprunté par nous à un journal de Lille, M. J. Bte Desrousseaux nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur, « Votre journal d'hier contient deux erreurs de chiffre que j'attribue à une faute d'impression et que je vous prie de rectifier. Vous imprimez que mes ouvriers gagnent au minimum 2 fr. 20 par jour : c'est 3 fr. 20 que vous avez voulu dire sans doute. Vous ajoutez ensuite que la journée de plusieurs rapportent annuellement de 12 à 1,300 fr. Ceci est moins explicable, car 300 jours de travail à 4 fr. ne feraient que 1,200 fr et jamais 1,500. »

« Si vous voulez renseigner exactement vos lecteurs, je vous envoie copie d'un document lu à l'audience du 27 juin et remis entre les mains du Tribunal. »

Relevé des sommes payées aux ouvriers suivants :

Métiers 221 et 222. — Degransart J.-B. (accusé présent).	reçu
15 avril. — 5 jours, à cause du lundi de Pâques	17.15
22 avril. — 4 jours, à cause de la Foire	17.05
29 avril. — 3 jours 1/2, à cause du lundi de la Rasse	20.05
6 mai. — 6 jours	21.05
13 mai. — 6 jours	24.65
20 mai. — 5 jours, à cause du jeudi de l'Ascension	15.50
27 mai. — 6 jours	22.90
3 juin. — 5 jours, à cause du lundi de la Pentecôte	11.80
10 juin. — 6 jours	23.15
17 juin. — 6 jours	23.30
3 fr. 60 par jour, x 54 jours 1/2 = 196.60	

Le même travail détaillé a été fait par les ouvriers dont les noms suivent; nous en donnons le résumé.

Métiers n^o 129 et 130, François Coustenoble, condamné à 6 mois de prison à l'audience du 26 juin, gagne 3 fr. 79 par jour.
Métiers 133/134, Louis Lefebvre, témoin, gagne 4 fr. 20.

Métiers 231/232, Jacquemaia fils, témoin, gagne 3 fr. 82.
Métiers 165/166, Jacquemain père, témoin, gagne 3 fr. 33.

Ce dernier est un vieillard de 58 ans, que nous avons gardé dans nos ateliers par considération.

Ce travail a été fait par moi le mardi matin 27, avant de me rendre à Lille, parce que les ouvriers avaient dit en ville que j'avais choisi ceux qui gagnaient le plus pour les appeler devant les prud'hommes. J'ai cru devoir répondre à cette insinuation injuste en relevant immédiatement le compte des individus qui devaient comparaître en justice, témoins et accusés.

On ne pouvait plus m'accuser d'avoir fait un choix.

Recevez, etc.

J.-Bte DESROUSSEAUX.

A la demande de la Compagnie du Nord, l'interdiction d'accepter les transports à petite pitresse pour Lille est maintenue jusqu'au 28 courant inclus.

La suspension du trafic à petite vitesse, pour Tourcoing et Lille, ne s'applique pas aux charbons, aux pierres, ni aux autres marchandises pondéreuses expédiées par wagon complet.

En conséquence, les transports de l'espèce à destination de Tourcoing et Lille sont acceptés comme par le passé.

Par suite des besoins de la guerre, les jeunes soldats maintenus dans leurs foyers par les conseils de révision à titre de soutiens de famille, ont été appelés à l'activité et dirigés, dans un certain nombre de départements, où étaient les corps auxquels ils avaient été affectés. Parmi ces jeunes soldats, il y en a qui n'auraient pas cessé de venir en aide à leurs parents et qui en seraient encore aujourd'hui les soutiens.

Des ordres vont, en conséquence, être donnés par le ministre de la guerre pour que les chefs de corps examinent avec le plus grand soin la position de ces jeunes soldats, et pour que ceux dont la présence aura été reconnue nécessaire à leur famille soient immédiatement renvoyés dans leurs foyers.

Les circonstances avaient également forcé de suspendre l'application des dispositions bienveillantes de la loi sur le recrutement de l'armée, relatives aux aînés d'orphelins de père et de mère, aux fils et aux petits-fils de femme veuve, etc., les dispositions vont être remises en vigueur et les militaires qui justifieront d'une des situations de famille prévues par la loi seront sur leur demande admis à passer dans la réserve.

Parmi les droits qui vont subir une augmentation assez sensible figurent, nous assure-t-on, les droits sur la chasse.

Les permis de chasse coûteraient à l'avance 40 francs au lieu de 25.

Petit marché, hier, à Lille. Environ 1,000 hectolitres. Vente très lente. Aucune demandé. On a traité aux prix de mercredi dernier, de 27 à 31 fr. l'hectolitre.

Tribunal correctionnel de Lille. — On a remarqué à l'audience correctionnelle d'hier, l'affaire d'un nommé Rousselle, ex-étudiant au collège de Tirlemont (Belgique.) Ce jeune homme, qui compte à peine 18 ans, a quitté son pays au commencement de la guerre contre la Prusse, et est venu s'engager en France pour toute la durée des hostilités. Etant venu, après la guerre, à Roubaix, il a commis des vols assez nombreux et assez importants au préjudice de ses hôtes. Arrêté en flagrant délit, il a été condamné à trois mois de prison.

M. Jacques Mancaux, armurier à Tourcoing, avait été arrêté, au moment où il introduisait en France de la poudre et un fusil-canne, qui se charge comme le chassepot. Mis en liberté, il a été condamné à 50 fr. d'amende. L'arme a été confisquée.

Commerce

Havre, 28 juin.
(Dépêche de MM. Kablé et C^e représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Marché calme au début; amélioration ensuite sur avis de Liverpool. Ventes 2,500 b.; Oomra 82; disponible ferme.

Liverpool, 28 juin.
(Dépêche de MM. Kablé et C^e représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes: 12,000 balles; marché raffermissant.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

PUBLICATIONS DE MARIAGES

25 juin. — Preux Charles, 22 ans, tisserand, et Dutricu Clémence, 23 ans, tisserande. — Gooris Isidore, 24 ans, tisserand, et Verspelt Catherine, 49 ans, tisserande. — Delanoy Louis-Joseph, 41 ans, employé, et Beugue Catherine, 48 ans, embaumeur. — Volcke Gustave, 23 ans, cordonnier, et Heu Maria, 25 ans, rattacheuse. — Liénard Adolphe, 21 ans, photographe, et Carlier Octavie, 25 ans, marchande de lait. — Heyvaert Adolphe, 29 ans, cordonnier, et Cauwelier Louise, 26 ans, journalière. — Bourgeois Emile, 25 ans, employé, et Renard Julie, 24 ans, sans profession. — Baudepond Alexandre, 25 ans, domestique, et Delreuz Zéline, 35 ans, journalière.

MARIAGES

29 Juin. — Vanwaerbeke Auguste, 26 ans, tisserand, et Degezelle Marie, 22 ans, tisserande. — Duccolombier Isidore, 34 ans, cordonnier, et Six Esther, 30 ans, servante. — Decraene Victor, 33 ans, pâtissier, et Agache Clémence, 24 ans, journalière. — Vander Auwera Emile, 28 ans, journalier, et De Bayser Eugénie, 25 ans, journalière. — Vandermaelen Charles, 19 ans, tisserand, et Bouckenoghe Marie-Joseph, 19 ans, journalière. — Duparque Pierre, 31 ans, fleur, et Coryn Julie, 37 ans, dévideuse. — Misselyn Amand, 38 ans, menuisier, et Leclercq Virginie, 49 ans, soigneuse. — Vermolte Jean-Baptiste, 27 ans, tisserand, et Verhenneman Cordule, 24 ans, tisserande. — Hus Emile-Joseph, 26 ans, fleur, et Planchon Elisa, 24 ans, rattacheuse. — Pell Edouard, 25 ans, serrurier-poêlier, et Dehouck Léonie, 30 ans, journalière. — Vanmarcke Charles, 24 ans, tailleur d'habits, et Vandeginste Thérèse, 20 ans, journalière.

NAISSANCES

25 Juin. — Béacque Georges, rue de Moutveaux. — Vandermeeren Léontine, à l'Époule. — Tackels Joseph, au sentier de Ma Campagne. — Devadder Ide-Louise, au Cul de Four.

26 Juin. — Billet Marie, au Bas de l'Enfer. — Barbiere Arthur, au Pile. — Neetens Isidore-Joseph, au Fontenoy. — Anno Irma, rue de Flandre. — Vanbutsels Maria, rue du Moulin de Roubaix.

DÉCÈS

25 Juin. — Libère Léon, 4 mois, rue de la Clief. — Denys Eugénie, 10 mois, rue du Fresnoy. — Roussel Louis-Joseph, 69 ans, propriétaire, rue de la Basse-Mazure. — Teryn Jules, 4 mois, au Fontenoy. — Delcuelleire Emile, 4 mois, aux 3 Ponts. — Michiels Joachin, 46 ans, ménage, place du Trichon. — Baekland, présenté sans vie, rue de l'Ommelet.

26 Juin. — Leclercq Louis, 12 ans, rue des Champs. — Romuald Laure, 2 mois, rue Ste-Elisabeth. — Deconinck Léonard-Joseph, 72 ans, propriétaire, rue Latérale. — Desmettre Juliette, 28 ans, tailleur, Grande-Rue. — Viane Edouard, 32 ans; tisserand, au Tilleul. — Rousseau Elise, 2 ans, rue de la Longue-Chemise.

CHEMIN DE FER DU NORD

(Service du 1er juin 1871)

Lille à Paris, 5-55, 6-40, 8-55 m., 12-55, 4-15 s.
Paris à Lille, 8-00 m., 1-15, 5-40, 9-00 s.
Lille à Arras, 5-55, 6-40, 8-55 m., 12-55, 4-15 s.
Arras à Lille, 12-51, 5-25 m., 12-05, 7-25 s.
Lille à Douai, 5-55, 8-55, 11-40 m., 12-55, 4-15 s.
Douai à Lille, 1-54, 6-25, 8-16 m., 12-36, 3-40, 8-45 s.
Lille à Secin, 5-55, 8-55 m., 4-15 s.

Secin à Lille, 7-05, 8-55 m., 4-13, 9-29 s.
Lille à Armentières, 6-45, 10-30 m., 1-15, 3-40, 6-45, 10-55 s.
Armentières à Lille, 9-05 m., 12-49, 3-15, 5-50, 9-36 s.
Lille à Hazebrouck, 6-45, 10-20, 10-30 m., 4-15, 3-40, 6-45, 10-55 s.
Hazebrouck à Lille, 3-06, 6-15, 11-55 m., 2-07, 3-25, 4-50, 6-45 s.
Lille à Dunkerque, 6-45, 10-30 m., 1-15, 6-45, 10-55 s.
Dunkerque à Lille, 6-55, 10-45 m., 1-00, 3-30, 7-00 s.
Lille à St-Omer, 6-45, 10-20 m., 1-15, 6-45, 10-55 s.
St-Omer à Lille, 2-40, 7-26, 11-11 m., 1-41, 3-45, 7-55 s.
Lille à Calais, 6-45, 10-20 m., 1-15, 7-45, 10-55 s.
Calais à Lille, 1-55, 6-15, 10-00 m., 12-51, 2-00, 6-00 s.
Lille à Valenciennes, 5-55, 9-45 m., 12-55 s.
Valenciennes à Lille, 6-55, 10-20 m., 2-15, 7-30 s.
Lille à St-Quentin, 5-55, 9-45 m., 12-55 s.
St-Quentin à Lille, 4-45 m., 12-11, 5-28 s.
Lille à Béthune, 8-15, 10-30 m.
Béthune à Lille, 6-55 m., 1-35 s.
Lille à Roubaix-Tourcoing-Mouscron, 5-30, 7-00, 8-30, 9-55, 11-05 m., 12-30, 2-20, 4-30, 5-30, 7-55, 10-05, 11-15 s.
Mouscron à Lille, 7-00, 8-00, 9-36, 11-05 m., 12-05, 1-40, 3-24, 5-53, 7-10, 9-10 s.
Tourcoing à Lille, 5-10, 7-12, 8-12, 9-46, 11-17 m., 12-17, 1-52, 3-33, 6-03, 7-28, 9-24, 10-55 s.
Roubaix à Lille, 5-17, 7-21, 8-21, 9-53, 11-26 m., 12-26, 2-01, 3-42, 6-13, 7-38, 9-36, 11-11 s.
Lille à Bruxelles par Gand, 5-30, 8-30, 11-05 m., 3-25, 5-30 s.
Bruxelles à Lille, par Gand, 9-10 m., 12-02, 2-10, 5-57 s.
Lille à Tournai, 4-10, 6-40, 9-58 m., 3-05, 5-25, 8-50 s.
Tournai à Lille, 7-30, 9-25, 11-00 m., 4-15, 8-30, 10-05 s.
Lille à Bruxelles par Tournai, 4-10, 6-40, 9-58 m., 3-05, 5-24 s.
Bruxelles à Lille par Tournai, 7-40, 8-33 m., 1-35, 6-05, 10-30 s.
Lille à Boulogne, 6-45 m., 10-55 s.
Boulogne à Lille, 12-20, 9-50 s.
Lille à Rouen, 8-55 m., 1-40 s.
Rouen à Lille, 9-50 m., 1-40 s.
LILLE A VALENCIENNES (ligne directe)
Lille à Valenciennes, 6-52, 10-35 m., 1-43, 8-10 s.
Valenciennes à Lille, 6-50, 10-35 m., 4-05, 8-05 s.

LILLE A BÉTHUNE

(ligne directe)

Lille (porte d'Arras) à Béthune, 8-08 m., 4-45, 8-08 s.
Lille, (porte des Postes) à Béthune, 8-10 m., 1-51, 8-10 s.
Béthune à Lille, 6-43, 10-23 m., 6-43 s.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

« Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste. »

« Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau »

Letres affr.	non-affr.
Jusqu'à 10 g. inclus. . . 0 f. 40 c.	0 fr 15 c.
de 10 gr. à 20 gr. incl. . . 0 20	0 30
de 20 g. à 100 g. . . 0 40	0 60
de 100 g. à 200 g. . . 0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

Letres affr.	non-affr.
Jusqu'à 15 gr. inclus. . . 0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 15 g. à 30 g. incl. . . 0 20	0 25
de 30 g. à 60 g. . . 0 30	0 35
de 60 g. à 90 g. . . 0 40	0 55

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 grammes ou fraction de 40 g. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

Letres affr.	non-affr.
Juqu'à 10 gr. inclus. . . 0 f. 20 c.	0 fr 30
de 10 g. à 20 g. incl. . . 0 40	0 60c.
de 20 g. à 100 g. . . 0 80	1 20
de 100 g. à 200 g. . . 1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement et 1 fr. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Société Industrielle

ANONYME
16, place Vendôme, à Paris
Opérations de banque et de bourse, au comptant et à terme.
Reports et avances sur titres (mêmes titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir jusqu'à fin septembre prochain

Emprunts français et étrangers, italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes, Tabacs, Foncier, Marchés, Suez, Chemins de fer, Romains, etc., etc.

Renseignements sur toutes valeurs. Couverture immédiate.